Mairie de Sains-Richaumont
Arrondissement de Vervins
Département de l'Aisne

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2019

Etaient présents : Mme et Mrs VIEVILLE Jean-Pierre, LAMOUREUX Vincent RISBOURG Jean-Luc, ROY Josette, DUBREUCQ Geneviève, MULET Xavier, PROISY Stéphanie, CHOPIN Christophe, COULLE Katia,
Absente excusée : Pouvoir Mme DOUBLEMARD Annie à Mme ROY Josette
Mr ITTELET Robert et Mr ANUSET Jean-Marc
Absents : Mr FOUCHER Loïc, Mr BATTEUX Jean-François, Mme DROY Nathalie

Mme Katia COULLE est élue secrétaire de séance.
Ordre du jour : En présence de Mr MARTIN, Trésorier

- Vote du Compte Administratif 2018
- Approbation du Compte de Gestion 2018 du Receveur
- Affectation du résultat 2018
- Vote du Budget Primitif 2019
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2019
- Risque de mérule-Confirmation de la zone de présence sur notre territoire parcelle AB47
- Synthèse des commissions
- Infos diverses
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.
Mme Katia COULLE est élue secrétaire de séance.
Il indique que le compte rendu de la séance du 26 mars 2019, n'est pas rédigé, il sera remis en même temps que le compte rendu de cette séance.

En présence de Mr MARTIN, Receveur Municipal.

Objet : Vote du Compte Administratif 2018 de la commune de SAINS-RICHAUMONT
Les Membres du Conseil Municipal réunis sous la Présidence de Mme Josette ROY, Doyenne d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Mr Jean-Pierre VIEVILLE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :
Résultats reportés :
Fonctionnement RECETTES ou excédent : 325 145.34€
Investissement DEPENSES ou déficit : 25 345.96€
Opérations de l'exercice :
Fonctionnement dépenses : 749 224.31€

Fonctionnement recettes : 843 518.31€
Investissement dépenses : 231 312.39€
Investissement recettes : 31 502.42€

Résultats de clôture :

Fonctionnement recettes : 94 294.00€
Investissement dépenses : -199 809.97€

Résultats cumulés :

Fonctionnement recettes : 419 439.34€
Investissement dépenses : -174 464.01€

Restes à réaliser :

Investissement dépenses : 12 598.16€
Investissement recettes : 77 814.55€

Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion.
Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
Arrête et approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
Après lecture du Compte Administratif 2018, le Maire se retire, Mme Josette ROY, doyenne d'âge, propose de passer au vote du Compte Administratif 2018.
Vote : pour : 9 contre : 0 abstention : 0
Le Compte administratif 2018 est voté à l'unanimité.

Objet : approbation du compte de gestion 2018

Les membres du Conseil Municipal :

Apres s'être fait présenter les budget primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandat délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal Vote : pour : 10 contre : 0 abstention : 0, à l'unanimité le compte de gestion 2018.

Objet : affectation du résultat de l'exploitation de 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr VIEVILLE, Maire, après avoir entendu le compte administratif 2018, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018, constate que le compte administratif 2018 présente les résultats suivants :

Résultat de Fonctionnement cumulé : 419 439.34€
Résultat d'investissement cumulé : -174 464.01 €

reste à réaliser en investissement :
Reste à réaliser Dépenses : - 12 598.16 €
Reste à réaliser Recettes : 77 814.55€
==========
Reste à réaliser solde : ..... 65 216.39€

1068 affectation en réserve : ……109 247.62€

REPORT EN FONCTIONNEMENT : ……. 310 191.72 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme ci-dessus.

Objet : vote du budget primitif 2019

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif 2019, dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnent et en section d'investissement s'équilibre de la façon suivante :

Fonctionnement Dépenses et Recettes : 1 161 102.72€

Investissement Dépenses et Recettes : 2 045 972.17€

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, vote : pour 10, 0 contre, 0 abstention, à l'unanimité des Membres présents :

Approuve à l'unanimité le budget primitif 2019 de la commune.

Objet : Vote du taux des taxes directes locales année 2019

Le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019.
Le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019.
L'Assemblée après avoir délibéré sur le taux applicable à chacune des taxes directes locales pour 2019,
Vote : pour : 10 contre : 0 abstention : 0, à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition et de retenir les taux suivant pour l'année 2019 :

Taux de TAXE D'HABITATION :	20,93
Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI :	15,83
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI :	29.11

Objet : Risque de mérule-Confirmation de la zone de présence.

Le Maire indique qu'un administré a déclaré la présence de mérule dans son habitation. Conformément à l'article Ll133-8 du code de la construction et l'habitation et vu le nombre de foyers de mérules connus à ce jour dans le département de l'Aisne, un arrêté préfectoral délimitant les zones de présence d'un risque doit être pris.

La zone de présence du risque de mérule sur notre territoire correspond à la parcelle cadastrale AB47 à SAINS-RICHAUMONT, où se situe l'habitat concerné par la déclaration reçue en mairie.

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme la zone ci-dessus de présence de mérule.

Synthèse des commissions

Néant

Infos diverses

Le Maire donne lecture des courriers reçus de :
1/ Mme HENON Responsable du groupe de danse « Zumba » dans lequel elle informe être dans l'obligation d'arrêter les cours.
2/ Mme LAISNE Responsable des séances de danses latines, elle indique arrêter les cours en raison d'un changement d'horaire de travail de plusieurs adhérentes.

Lecture de la carte de remerciements concernant l'attention portée lors du décès Mr Patryck LE CLAIR.

Lecture du courrier de Mme Marie-France BOURLET concernant l'organisation du Grand Débat National à SAINS-RICHAUMONT.

Questions diverses

Xavier MULET demande où en sont les travaux de la rue du Général de Gaulle. M. RISBOURG lui répond que les travaux ont débuté. Ces derniers faciliteront la circulation et le stationnement.

M. MULET s'interroge également sur le fait que le virage des Alouettes n'a pas été refait. M. RISBOURG indique que cette partie de la rue des Alouettes ne fait partie du domaine public.

Séance levée à 22 heures 05